MISE EN LIGNE LE 07-09-2022

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20220905-DCM22-140-DE Date de télétransmission : 07/09/2022 Date de réception préfecture : 07/09/2022

**CANTON DE ROYAN** 

**COMMUNE DE ROYAN** 

N° 22.140

L'an deux mille vingt-deux, le 05 septembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

### DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 30 août 2022

Le 30 août 2022

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Céline DROUILLARD, Μ. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE. Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, Μ. lacques M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, conseillers municipaux.

#### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS:**

M. Gilbert LOUX représenté par M. Jean-Michel DENIS

M. Gilbert THULEAU représenté par M. Raynald RIMBAULT

M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 33

Mme Françoise LARRIEU a été élue secrétaire de séance.

OBJET: ALIÉNATION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTIONS BO N° 499 ET BP N° 697

SITUÉES LIEU-DIT "LES ROUJASSIERS" À ROYAN AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ OGN

PROMOTION - MODIFICATIF N° 1

RAPPORTEUR: M. SIMONNET

<u>VOTE</u>: UNANIMITÉ

# MISE EN LIGNE LE 07-09-2022

Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20220905-DCM22-140-DE Date de télétransmission : 07/09/2022 Date de réception préfecture : 07/09/2022

Par une délibération n° 22.097 en date du 16 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'aliénation, au prix net global 15 000 € (Quinze mille euros), les parcelles cadastrées section BO n° 499, d'une contenance de 636 m², et BP n° 697, d'une contenance de 584 m², situées lieu-dit "Les Roujassiers" à Royan, au profit de la société OGN Promotion, pour permettre la réalisation d'un programme immobilier qui s'inscrit dans le cadre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dénommée "Les Roujassiers", avec la réalisation de 55 logements dont 60 % de logements locatifs sociaux.

Par un courriel en date du 23 août 2022, le notaire de l'acquéreur a demandé à la commune de modifier la délibération susvisée pour mentionner la faculté de substituer toute autre société (En cours de création) à la société OGN Promotion, comme acquéreur de ces deux parcelles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier en conséquence la délibération n° 22.097 du 16 juin 2022.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la délibération n° 22.097 en date du 16 juin 2022,
- Vu le courriel de la Selarl Notadoo en date du 23 août 2022,
- Après en avoir délibéré,

## **DÉCIDE**

- de modifier la délibération n° 22.097 en date du 16 juin 2022, relative à l'aliénation des parcelles cadastrées section BO n° 499 et BP n° 697, situées lieu-dit "Les Roujassiers" à Royan, au profit de la société OGN Promotion, en mentionnant la faculté de substituer toute autre société (En cours de création) à la société OGN Promotion comme acquéreur des parcelles précitées.

Fait et délibéré <mark>les</mark> jour, mois, et an susdits, Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 07 septembre 2022

La secrétaire de séance,

Françoise LARRIEU